

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

Audience publique

6210-10-001

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

Réponses aux questions transmises le 9 juillet 2013 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'étude de ce dossier, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Q *Dans le site Web du Ministère, une figure montre douze zones de gestion intégrée du Saint-Laurent (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/st-laurent/gestion-integree/carte-zonesGISL.pdf>). Les îles de Montréal, de Laval, d'Orléans, d'Anticosti et les îles de la Madeleine y apparaissent en arrière plan, sans délimitation claire. Ces îles sont-elles incluses dans les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent prévues? Dans des OBV? Bref, quel est leur statut au regard de la gestion intégrée de l'eau au Québec?*

R Toutes les îles du Saint-Laurent, dont les Îles-de-la-Madeleine, sont incluses dans les différentes zones (12) de gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) ciblées par le MDDEFP.

Aucun organisme de bassins versants n'a été mandaté à ce jour pour la mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau sur les territoires couverts par ces zones de GISL.

Pour la mise en oeuvre de la GISL dans chacune des 12 zones ciblées, le MDDEFP s'adresse dans un premier temps aux Municipalités régionales de comté (MRC) et aux Communautés métropolitaines concernées. Le concept de la GISL leur est présenté et elles sont invitées à prendre en charge la coordination de la table de concertation régionale (TCR) correspondante ou à recommander la désignation d'un organisme du milieu apte à agir à ce titre. À ce jour, les comités Zone d'intervention prioritaire (ZIP), mis en place dans le cadre du programme ZIP d'Environnement Canada, sont davantage pressentis pour la prise en charge de ces TCR. Pour la zone de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec a accepté le mandat et a été désignée officiellement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet.

Table de concertation régionale des Îles-de-la-Madeleine : Les travaux en vue de la désignation par le ministre d'un organisme du milieu apte à agir à titre d'organisme coordonnateur de la TCR des Îles-de-la-Madeleine (zone 12), sont en cours. La Direction des politiques de l'eau (DPE) a approché

l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine à cet effet et est en attente d'une décision de sa part. Dans le cas d'un refus, celle-ci est invitée à recommander au ministère un autre organisme du milieu apte à agir à titre de coordonnateur de la TCR.

Pierre Michon
Porte-parole MDDEFP

Andrée-Anne Labrecque
Direction des politiques de l'eau

17 juillet 2013